

Demande du Distributeur relative à l'établissement des  
tarifs d'électricité pour l'année tarifaire

2007-2008 (R-3610-2006)

## Réseaux autonomes

Par  
Nicole Moreau  
*EnviroConstats*

Préparé pour le **GRAME**  
***Pièce C-8-26 GRAME***

Régie de l'énergie

DOSSIER: *R-3610-2006*

DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: *12 DÉC. 2006*

Pièces n°: *C-8-26*

*GRAME*

## GRAME R-3610-2006

### ***Plan de présentation réseaux autonomes***

1. Suivi de la décision D-2006-56
2. Efficacité énergétique en RA
3. Retard dans l'intégration des programmes du PGEE en RA
4. Mécanisme de calcul de bonification intégrant les PEÉRA et le PGEE

## Suivi de la décision D-2006-56

1. Programme *Interventions personnalisées* (clientèle résidentielle)
  - 2/3 des économies prévues pour 2010
2. La Régie insiste sur l'importance d'un traitement équitable entre les divers réseaux autonomes
3. La Régie note l'absence de partenariat clairement identifié dans chacune des régions pour la livraison du PGEÉ
4. La Régie demande au Distributeur d'identifier, dans le cadre de la demande de budget 2007 du PGEÉ, les différents partenaires impliqués pour chaque programme et dans chacun des réseaux autonomes

3

## Suivi de la décision D-2006-56

5. Coûts évités associés aux économies d'énergie en réseaux autonomes
  - sont plus élevés que ceux du réseau intégré ;
6. La Régie demande, dans le cadre de la demande de budget 2007 du PGEÉ,
  - le dépôt d'un mécanisme de calcul de bonification plus précis qui tiendra compte du coût évité de chaque région, et non d'un ensemble de régions ;
7. La Régie demande au Distributeur d'envisager, dans la mesure du possible et dès 2006,
  - une approche communautaire aux interventions destinées à la clientèle en RA; et
  - de lui faire état de l'avancement ou des résultats de sa démarche lors de la demande de budget 2007 du PGEÉ.

4

### *Efficacité énergétique en réseaux autonomes (« RA »)*

#### **Pour le PGEÉ uniquement**

- **Efficacité énergétique prévue au dossier R-3584-2005**
  - 2006: 3,882 GWh
  - 2007: 9,707 GWh (cumulatif)
- **Efficacité énergétique prévue en 2006 : 3,882 GWh**
  - Interventions personnalisées 3,312 GWh: non réalisée en 2006
  - Initiatives bâtiments et systèmes industriels 2006: 0 GWh
    - **Réalisée en 2006: 0,245 GWh**
- **Efficacité énergétique prévue en 2007 au dossier R 3610-2006**
  - **Prévue 2007: 5,304 GWh (cumulatif) plutôt que 9,707 GWh**
    - **4,403 GWh de moins que prévu**
- **Retard dans la mise en œuvre des programmes**
  - 2006: moins de 1 % réalisée en 2006
  - 2007: rattrapage, 45 % du cumulatif prévue serait réalisée en 2007
  - 2008 - 2010: données non disponibles dans la preuve déposée par HQD

5

### **Intégration des programmes du PGEÉ en RA Identification des partenaires pour la livraison des programmes pour chaque région en RA**

#### **Constats** Nouvelles informations fournies lors du panel 5

- Existence de programmes généraux qui s'appliquent en RA: les PEÉRA
- Retard dans la mise en œuvre du PGEÉ en RA, particulièrement pour les communautés autochtones en RA

#### **Nunavik** Démarches officielles réalisées par le Distributeur

- **Organismes contactés**
  - Société d'habitation du Québec: Fin octobre
  - Formation d'un comité de travail : en cours
  - Administration régionale de Kativik et l'Office municipal de Kativik : début novembre

6

Intégration des programmes du PGEÉ en RA  
Identification des partenaires pour la livraison des  
programmes pour chaque région en RA

**Haute-Mauricie** Les Attikameks pour Obedjiwan  
et Wemotaci

Autres Les Cris de Whapmagoostui et les Innus  
pour La Romaine

M. Roberge mentionne:

*« Quant aux **villages de la Haute-Mauricie**, nos gens de réseaux autonomes ont pris contact avec ces gens-là, **mais on en est qu'à ce niveau. Et le retard est de notre côté. On n'a pas pu travailler sur la conception des programmes. Et les deux autres, on n'a pas de contacts spécifiques d'établis là-dessus.** »*

Réf.: Notes sténo, R-3610-206, 5 décembre, page 265

7

Revue de l'intégration des programmes du PGEÉ en RA  
Identification des partenaires pour la livraison des  
programmes pour chaque région en RA

**Pièce C-8-14 Commentaires de l'Institut de développement  
durable des Premières Nations du Québec et du Labrador**

IDDPNQL œuvre, notamment dans les réseaux autonomes  
de la Haute Mauricie (Obedjiwan) et de la Romaine (Unamen  
Shipu)

**Constat**

**Les réponses de IDDPNQL à notre sondage correspondent  
aux informations fournies par M. Roberge lors de son  
témoignage du 5 décembre.**

8

Revue de l'intégration des programmes du PGEÉ en RA  
Identification des partenaires pour la livraison des  
programmes pour chaque région en RA

Pièce C-8-14

5. Réponse IDDPNQL

- « *We have to contact them to make sure that they take our (read "Assembly of First Nations of Quebec") point of view and to be aware of what they are doing and developing for First Nations. Like it had been specified in the previous question, they don't deal with an organization, but rather with local communities* »

8. Question GRAME

- Do you have suggestions for the development of partnerships with the local organizations which can carry out the Hydro-Québec programmes' mandate?

8. Réponse IDDPNQL

- US ! (First Nations of Quebec and Labrador Sustainable Development Institute, through our Energy and climate changes project manager).

9

Revue de l'intégration des programmes du PGEÉ en RA  
Identification des partenaires pour la livraison des  
programmes pour chaque région en RA

Recommandation

Le GRAME demande

- plus de transparence de la part du Distributeur
- que le Distributeur présente lors du prochain dossier une liste des organismes qui pourraient être invités et ceux qui ont été invités en 2007 à collaborer pour l'intégration du PGEÉ en RA
- que soit considéré, notamment, l'IDDPNQL comme organisme invité à collaborer.

10

## Les programmes en efficacité énergétique en RA

### Constat

Les PEÉRA sont absents de la preuve du Distributeur, alors que ceux-ci devaient, selon le GRAME, être intégrés au PGEE

M. Roberge souligne l'importance des programmes en efficacité énergétique en réseaux autonomes (les PEÉRA)

*Mais en réseaux autonomes, il y a des composantes qui sont importantes à prendre en considération. D'abord, on a des programmes généraux qui s'appliquent déjà en réseaux autonomes » (Note sténo, 5 décembre, page 161)*

#### Sommaire des PEÉRA

- (1) compensation de 30 % pour le mazout
- (2) aide financière pour la conversion, le remplacement et nouvelle construction à l'achat d'un système de chauffage au mazout
- (3) entretien et dépannage du système de chauffage

11

## Mécanisme de calcul de bonification intégrant les PEÉRA et le PGEE

### Constats

Une erreur de présentation ou de fond s'est introduite, soit au dossier R-3584-2005 ou dans les propos tenus par M. Roberge à la réponse à une question du GRAME en audience (6 décembre 2006 Contre-interrogatoire, page 76)

Figure B.1, Programmes d'utilisation efficace de l'énergie des RA en vigueur au 15 septembre 2005

Notes:

- (1) La compensation varie en fonction des tarifs d'électricité
- (3) Les programmes sont inclus dans des ententes ou conventions entre HQD et les communautés concernées

Réf.: GRAME C-8-23, p 4, GRAME, C-8-12, p 21 ou R-3584-2005 HQD-1, doc. 2, annexe B page 5

Programmes d'utilisation efficace de l'énergie - Réseaux Autonomes en vigueur au 15 septembre 2005			Compensation mazout	Aide financière			Entretien & dépannage	
Secteur	PGÉ	Statut	%	Conversion	Nouvelle construction	Fonctionnement	Entretien annuel	Dépannage réparation

Secteur	PGÉ	Statut	Programmes					
			Compensation mazout	Conversion	Nouvelle construction	Fonctionnement	Entretien annuel	Dépannage réparation
Mazout	✓	Reservé	30%					
		Libre						
Mazout	-	Reservé	30%				X	X
		Libre	30%				X	X

NOTE: (1) La compensation varie en fonction des tarifs d'électricité. (2) Non applicable des dispositifs pour la durée de la convention. (3) Les programmes sont inclus dans des ententes ou conventions entre HQD et les communautés concernées. (4) Compensation pour l'entretien et dépannage annuels des systèmes de chauffage.

12

## Mécanisme de calcul de bonification intégrant les PEÉRA et le PGEE

### *Les PEÉRA*

***Selon la figure B.1, (y compris au Nunavik) les trois composantes majeures des programmes régis par des ententes ou conventions avec HQD (note 3) et les communautés concernées, soit les Attikameks, les Inuits et les Cris seraient***

*La compensation financière versée aux clients pour l'achat de mazout (note 1) et l'aide financière pour l'acquisition de systèmes au mazout et l'entretien de ces systèmes.*

***Propos de M. Roberge*** Réf.: Panel 5 – note sténo., 6 déc. 2006, page 76

*Il y a donc un prix de rabais du mazout pour ces gens-là; ça s'applique entre autres aux Îles-de-la-Madeleine, mais ça ne s'applique pas entre autres au Nunavik puisqu'au Nunavik on n'a pas le droit de chauffer à l'électricité.*

**Le GRAME demande donc pour fin de vérification que**

**la Régie demande au Distributeur qu'il fournisse à la Régie une copie de ces ententes**

**À défaut de pouvoir les fournir, que le Distributeur nous fournisse les sommes monétaires qui sont effectivement versés en compensation pour chaque réseau séparément et qu'il mette à jour la Figure B.1.**

13

## Mécanisme de calcul de bonification intégrant les PEÉRA et le PGEE

**Le GRAME soutient qu'un mécanisme de calcul de bonification respectant le seuil de rentabilité doit être déposé devant la Régie et les intervenants, les calculs doivent être faits et inclure, notamment, les points suivants**

- 1. Les coûts évités par les économies d'énergie réalisées par les programmes du PEÉRA et du PGEE en RA**
- 2. La réduction du remboursement pour la compensation de 30 % du mazout suite aux économies réalisées par le PGEE en RA**
- 3. Les coûts évités résultants de la tarification dissuasive appliquée au nord du 53ième parallèle en RA**

14